
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°146

**OBJET : DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE –
OUVEILLAN : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Rapporteur expose :

La compétence Eau Potable a été transférée à la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise le 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date, les réseaux Eau Potable de la Commune d'OUVEILLAN sont gérés en régie par la CAN.

Afin de pouvoir exploiter au mieux ces réseaux et de disposer d'un plan informatisé et d'une modélisation des réseaux permettant de préparer au mieux les programmes de renouvellement et d'extension, il convient de lancer un diagnostic et un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le montant de cette étude est estimé à 42.000 €HT.

Il convient pour financer cette opération de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général, et l'Agence de l'Eau, afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.